

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

**Présents :** MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikael SCHITTLY, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Aurélien DEBOUCHAUD Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, Stéphane RHOUY, Ludovic ROGER, Mylène TALLET, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

**Excusé :** /

**Secrétaire de séance :** Nathalie PRIORET

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020 est validé.

### **Avis sur la modification des statuts du SIAEP du Karst de la Charente**

David RABARDY, vice-président du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) du Karst de la Charente, expose que le conseil syndical a délibéré pour déplacer le siège du SIAEP actuellement à Rivières vers Montbron. Il argumente contre, en évoquant notamment la nécessité d'un lieu central par rapport au périmètre étendu du SIAEP (33 communes de Puyréaux à Charras), de la nécessité de déconnecter le siège du SIAEP du siège de la communauté de communes (CDC) La Rochefoucauld-Porte-du-Périgord (le SIAEP s'étend sur 3 CDC différentes) dans un contexte où la compétence eau potable deviendra communautaire en 2026, et de la nécessité de locaux adaptés (avec le SyBTB – syndicat gérant les rivières et les zones humides - à la zone de la Petite Rivière à Agris par exemple). Il précise également que les communes ont 3 mois pour délibérer à leur tour, la modification des statuts étant actée à condition que la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population émettent un avis favorable.

Le conseil à l'unanimité moins une abstention émet un avis défavorable à la modification des statuts du SIAEP du Karst de la Charente.

### **Conseil Municipal des Jeunes**

Aurélien DEBOUCHAUD présente le projet de conseil municipal des jeunes. Il précise que 14 jeunes se sont portés candidats.

Il fait lecture du projet de règlement intérieur et de l'engagement auquel devra adhérer tant le jeune que ses parents. L'ensemble présente les valeurs portées par le projet, le rôle des jeunes et les modalités de fonctionnement de la structure.

Les conseillers municipaux valident le projet de création d'un conseil municipal des jeunes et le règlement intérieur présenté.

### **Adressage**

Dans le cadre de l'arrivée de la fibre, il est nécessaire de mettre à jour ou préciser quelques adresses. Le lieu-dit « Le Bois du Châtelard » est créé pour la porcherie proche de Chauffourgne. Au Monat, pour se mettre en conformité avec des appellations données par Agris sur des voies mitoyennes les noms de « route de la Tardoire » et de « route du Monâc » sont respectivement attribués au CR 13 de la RD 390 au pont et au VC 221 du pont à la RD 6.

Les élus approuvent.

### **Avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif**

L'objet de cet avenant est de prolonger le contrat de DSP en vigueur avec la SAUR d'un an, soit un terme au 31/12/2021. En contrepartie des marges dégagées par l'entreprise, liées à l'allongement du contrat et au fait de l'impossibilité réglementaire, suite au COVID, de faire un curage de la lagune et d'épandre les boues, un remboursement de 5 656 € HT sera effectué au profit de la commune. Par ailleurs, la part due par le délégataire à La Rochefoucauld-en-Angoumois en paiement du traitement des rejets suite à l'avenant n°1 (secteurs de la Croix de l'Orme, des Gavareaux, de Péruzet) passe de 3 000 à 4 034 €. Au-delà de ce seuil, c'est le budget assainissement qui prend en charge.

Les élus autorisent le maire à signer l'avenant.

### **Montant de la redevance assainissement pour 2021**

Le Conseil municipal adopte les tarifs suivants pour la part communale 2021 de la redevance assainissement :

- abonnement annuel : 58,00 € HT
- consommation par m<sup>3</sup> : 0,35 € HT

Pour les activités économiques avec une consommation à partir de 1 500 m<sup>3</sup> :

- abonnement annuel : 1000.00 € HT
- consommation par m<sup>3</sup> : 0,30 € HT

### **Adhésion à la convention de service « recrutement-remplacement-renfort » du CDG**

Le centre de gestion fait évoluer son offre précédente pour aider les collectivités. Il s'agit d'aider les communes à recruter en cas de besoins permanents ou temporaires. L'adhésion au service n'est payant que si on l'utilise. Les conseillers autorisent le maire à signer la convention.

### **Mise en place du compte épargne-temps**

Après avis favorable du comité technique, les élus mettent en place le compte épargne-temps (CET) au profit des agents titulaires et des agents contractuels de droit public ayant au moins un an d'ancienneté continue. Ce dispositif permettra aux agents de cumuler des jours de congés au heures supplémentaires en les épargnant pour les poser plus tard ou pour se les faire payer selon un barème défini règlementairement.

### **Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Il s'agit de retoucher le dispositif existant pour permettre d'épargner les heures éventuellement réalisées sur le CET. Le Conseil municipal approuve.

### **Plan local d'urbanisme intercommunal – Avis des personnes publiques associées**

Mme Ophélie RIVIÈRE présente les avis des personnes publiques associées (PPA – État, chambres consulaires, commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), Département, ...) et la position de la commission d'urbanisme.

Il en ressort plusieurs critiques à l'encontre du PLUi dont certaines concernant les choix faits pour Rivières.

La zone à urbaniser à vocation économique sous le rétail parc est rejetée car l'État mène actuellement une politique de revitalisation des centre-bourgs. Le projet est jugé comme mettant en péril la vitalité du centre de La Rochefoucauld-en-Angoumois. Il est précisé que l'avis de l'État met en balance la viabilité du PLUi si la zone est maintenue. La commission envisage une annulation de cette zone. La question est posée du permis de construire déjà accordé.

Les zones éoliennes sont rejetées sur tout le territoire communautaire. La zone sud du Département moins fournie serait privilégiée. Par ailleurs, un document fourni par la société WKN, qui envisage d'installer des éoliennes sur la commune, montre que des oiseaux protégés voyagent dans le périmètre d'implantation projeté. Aussi, la commission envisage le retrait des zones éoliennes.

La zone à urbaniser à vocation d'habitation « Le Champ des Pommiers » prévoyait 16 250 m<sup>2</sup> en 2 phases pour 12 maisons. La Chambre d'Agriculture rejette ce projet. Les 2 autres zones du même type sont partagées en plusieurs propriétaires. Les 3 zones sont déjà présentes dans notre PLU en vigueur actuellement. Mme Rivière précise qu'au regard des contraintes actuelles sur la consommation d'espaces agricoles et naturels si les zones ne sont pas construites dans les années à venir, il y aura une réduction des surfaces accordées lors du prochain PLUi. Les enjeux pour le développement de la commune sont très forts. Il est donc envisagé de rechercher d'autres terrains disponibles. Il pourrait s'agir de terrains situés rue du Grand Plantier et route des Vieilles Vaures pour une surface globale moindre mais limitant le nombre d'interlocuteur, en espérant que ce choix rencontrera un accord des PPA.

De nombreuses autres remarques mineures ne sont pas évoquées.

Mme Rivière demande au conseil de donner son ressenti sur les différents points abordés. Après débats, et malgré certaines incompréhensions sur les positions prises par les différents services, les élus émettent un avis de principe favorable aux positions de la commission urbanisme.

Un retour sera fait à la CDC

## Questions diverses

### Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le Conseil municipal est informé que Madame le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 88 rue des Fonds de Bellone (bâti)
- Buffe-vent (non bâti)
- 18 rue de la Fosse à Muguet (bâti)
- 160 chemin du Corbesain (bâti)

### Compétence mobilités

Mme le maire informe les élus que la CDC doit se prononcer pour dire si elle doit prendre la compétence mobilités ou la laisser à la Région. Cette compétence comporte entre autres le transport scolaire.

### Commission communication

Le bulletin de fin d'année est en cours.

De nouvelles cartes de vœux seront éditées.

Un sondage pour l'installation d'un distributeur de pain serait fait dans le bulletin.

### Commission travaux / urbanisme

Un problème d'assainissement déficient à Marie Blachère a été constaté, qui malgré les relances n'est toujours pas résolu.

Des devis pour une barre sécateur et un broyeur de végétaux sont en cours.

### Commission environnement

David RABARDY fait part d'un questionnement concernant l'intégration de l'environnement dans toutes les commissions ainsi que dans les associations communales. Il rappelle l'échéance de 2022 concernant le phytosanitaire pour le cimetière. Prochaine commission le 10/12 à 18h30, toutes les personnes intéressées peuvent participer.

### Voisins vigilants

Une présentation du dispositif « Participation citoyenne » par le lieutenant Calmettes sera organisée en début du prochain conseil municipal.

### CCAS

Suite à l'annulation du repas des aînés, des bons d'achats nominatifs de 15 € pour une personne remplissant le critère d'âge et 20 € pour un couple seront distribués. Ils seront valables 6 mois dans les commerces participants.

Le CCAS a aussi acté une nouvelle aide pour les voyages scolaires des collégiens à hauteur de 40 € par enfant par an à condition d'un reste-à charge de 100 € minimum.

Il souhaite également la création d'un chèque sport culture pour les enfants de la commune.

### Commission communautaire enfance jeunesse

Une réunion de la commission concernant le centre de loisirs a permis de valider le principe de la construction d'un centre de loisirs (puis acté en conférence des maires).

Le contrat de territoire conclu avec la CAF n'a pas été suivi d'effets. Aussi, de nombreux points sont à reprendre sous peine de se voir retirer des fonds déjà versés.

Le prochain conseil est programmé le 15 décembre.